Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **www.centraledesmarches.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 Fax 0 820 309 009 (0,12 € la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics
Procédure adaptée

Ville de **Loudéac**

Réhabilitation de ponts - Programme 2026

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Identification de l'organisme qui passe le marché : ville de Loudéac, 20, rue Notre Dame, 22600 Loudéac.
Objet du marché : réhabilitation des ponts de Truguez, du Pré-Rouxel et de La Tourelle.
Mode de passation : procédure adaptée ouverte en application de l'article R.2123-1, 1° du Code de la commande publique.
Conditions de participation : aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat énoncées à l'article 5.1 du règlement de consultation.
Nature du marché : marché public de travaux.
Type de marché de travaux : exécution.
Renseignements d'ordre juridique, économique et financier : financement par des ressources propres et sur le budget général de la collectivité.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.
Obtention du dossier de consultation et renseignements : mairie de Loudéac, Direction des services techniques, 20, rue Notre Dame, 22600 Loudéac, tél. 02 96 66 85 04, téléchargement du dossier sur le site : https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise
Date limite de réception des offres : le 10 juin 2026 à 12 h 00.

Commune de **Plémet**

Travaux Ruelle des 2 âges - Aménagement VRD

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Plémet.
Numéro national d'identification :
Siret : 20005782600014.
Ville : Plémet.
Code postal : 22210.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh
Identifiant interne de la consultation : 2026TVXRUELAGES.
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Nathalie Hamon.
Adresse mail du contact : n.hamon@plemet.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 96 25 61 10.
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir règlement de consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 12 juin 2026 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : travaux ruelle des 2 âges, aménagement VRD commune de Plémet.
Code CPV principal : 45112500-0.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : travaux d'aménagement de voirie, de réseaux eaux pluviales, de signalisation et d'aménagement paysager dans la ruelle des 2 âges sur la commune de Plémet.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : voirie et réseaux divers.
Lieu principal d'exécution du marché : commune de Plémet.
Durée du marché (en mois) : 1.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.

Plénée-Jugon

Fourniture et livraison
d'un tracteur 4 cylindres 90-120 chevaux

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Plénée-Jugon.
Numéro national d'identification :
Siret : 21220185900015.
Ville : Plénée-Jugon.
Code postal : 22640.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://demat.centraledesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : M. Franck Nivet.
Adresse mail du contact : secretariatgeneral@plenee-jugon.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 96 31 82 22.
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir DCE.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 12 juin 2026 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : fourniture et livraison d'un tracteur 4 cylindres 90-120 chevaux.
Code CPV principal : 34138000-3.
Type de marché : fournitures.
Description succincte du marché : fourniture et livraison d'un tracteur 4 cylindres 90-120 chevaux.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : véhicules (acquisition).
Lieu principal d'exécution du marché : commune de Plénée-Jugon.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires :
Le lieu de livraison : Centre Technique Communal rue du Capitaine de la Motte.
Référent : M. Huet, resp.
CTC : centretechniquecommunal@plenee-jugon.fr

Marchés publics
Procédure formalisée

Commune de **Maël-Carhaix**

Prestations de services d'assurances

PROCÉDURE OUVERTE

Section : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Maël-Carhaix. Numéro national d'identification : 21220137000013. Adresse : 5, place du Centre, 22340 Maël-Carhaix.
Adresse internet de l'acheteur : https://www.megalis.bretagne.bzh
Code NUTS par zone : FRH01.
Contact : mairie, 02 96 24 73 00. comptabilite@mael-carhaix.fr
URL des documents : https://marches.megalis.bretagne.bzh
URL de présentation : https://marches.megalis.bretagne.bzh
Section : activité de l'organisme :
Activité(s) : services généraux des administrations publiques.
Section : description du marché :
Intitulé du marché : prestations de services d'assurances.
Code CPV principal : 66515200-5.
Type de marché : services.
Description succincte du marché : prestations de services d'assurances.
Section : conditions de marché :
Forme juridique du soumissionnaire donnée : non renseigné.
Commande en ligne : non.
Paiement en ligne : non.
Section : informations sur la procédure :
Type de procédure : ouverte.
Procédure accélérée : non.
Nombre maximum de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 4.
Offre pour l'ensemble des lots : oui.
Nombre maximum de lots attribuables : 4.
Section : technique d'achat :
Système d'acquisition dynamique : aucun.
Enchère électronique : non.
Section : lots :
Marché alloti : oui.
Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes.
Description du lot : dommages aux biens et risques annexes.
Code CPV : principal : 66515200-5.
Critères d'attribution :
Critère de coût 1 : pondération : 40, coût de l'offre.
Critère de qualité 1 : pondération : 60, valeur technique de l'offre.
Lieu d'exécution du lot : commune de Maël-Carhaix, 5, place du Centre, 22340.
Des variantes seront prises en considération : oui.
Options : non.
Durée du marché : 48 mois.
Critères de sélection : les critères sont mentionnés dans les documents de consultation.
Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes.
Description du lot : responsabilité civile et risques annexes.
Code CPV : principal : 66516000-0.3
Critères d'attribution :
Critère de coût 1 : pondération : 40, coût de l'offre.
Critère de qualité 1 : pondération : 60, valeur technique de l'offre.
Lieu d'exécution du lot : commune de Maël-Carhaix, 5, place du Centre, 22340.
Des variantes seront prises en considération : oui.
Options : non.
Durée du marché : 48 mois.
Critères de sélection : les critères sont mentionnés dans les documents de consultation.
Lot 3 : flotte automobile et risques annexes.
Description du lot : flotte automobile et risques annexes.
Code CPV : principal : 66514110-0.
Critères d'attribution :
Critère de coût 1 : pondération : 40, coût de l'offre.
Critère de qualité 1 : pondération : 60, Valeur technique de l'offre.
Lieu d'exécution du lot : commune de Maël-Carhaix, 5, place du Centre, 22340.
Des variantes seront prises en considération : oui.
Options : non.
Durée du marché : 48 mois.
Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres pour ce lot : non.
Critères de sélection : les critères sont mentionnés dans les documents de consultation.
Lot 4 : protection juridique.
Description du lot : protection juridique.
Code CPV : principal : 66513100-0.
Critères d'attribution :
Critère de coût 1 : pondération : 40, coût de l'offre.
Critère de qualité 1 : pondération : 60, valeur technique de l'offre.
Lieu d'exécution du lot : commune de Maël-Carhaix, 5, place du Centre, 22340.
Des variantes seront prises en considération : oui.
Options : non.
Durée du marché : 48 mois.
Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres pour ce lot : non.
Critères de sélection : les critères sont mentionnés dans les documents de consultation.
Section : conditions de délais :
Date limite de remise des offres : 1er juillet 2026 à 17 h 00.
Délai minimum de validité des offres : pendant 3 mois.
Section : informations particulières :
Documents à accès restreint : non.
Présentation électronique : requise.
Langue de présentation : français.
Section : critères d'exclusion :
Source des motifs d'exclusion : document de marché.
Section : procédure de recours :
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, à l'attention de : tribunal administratif de Rennes, F-35044 Rennes cedex, Tél. (+33) 2 23 21 28 28.
E-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Code d'identification national : 17350005900014.
Adresse internet : https://greffe.ta-rennes@juradm.fr
Description des délais d'introduction des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes.
Section : autres informations :
Accord sur les marchés publics : non.

Le fonds de commerce

Une esquisse de définition juridique de la notion de fonds de commerce, apparaît avec la loi du 17 mars 1909. Ce texte, en son article 9, donne une énumération non limitative des éléments composant le fonds de commerce.
Définition
Deux grandes composantes se distinguent :
1. Les éléments incorporels :
il s'agit notamment de l'enseigne, du droit au bail, de la clientèle et de l'achalandage.
On note également les droits de propriété industrielle, littéraire et artistique attachés à l'entreprise.
2. Les éléments corporels :
il s'agit du mobilier commercial, du matériel ou de l'outillage servant à l'exploitation du fonds ainsi que des marchandises.
Le fonds de commerce est donc un ensemble de biens, de natures différentes et diverses, qu'un commerçant, personne physique ou morale, affecte à une exploitation commerciale.

Outil indispensable du commerce, le fonds a une valeur patrimoniale propre.

Salariés

La discrimination n'implique pas toujours une comparaison

La discrimination au travail peut résulter de la position globale d'un salarié par rapport à ses collègues, pas seulement de comparaisons individuelles.
Si un salarié observe que sa classification n'est pas « sur la médiane des autres salariés engagés en même temps que lui », l'employeur doit se justifier.
Un salarié avec 30 ans d'ancienneté, dont plus de dix comme délégué syndical, n'avait jamais évolué dans son emploi ni obtenu les postes qu'il sollicitait, ni bénéficié de formations qualifiantes. La direction niait toute discrimination, arguant que d'autres n'avaient pas non plus obtenu les postes sollicités. Les juges ont estimé qu'il peut y avoir discrimination sans comparaison précise avec d'autres salariés, si un salarié n'est pas sur la médiane de ceux ayant la même ancienneté et n'a jamais obtenu d'autres postes. L'employeur doit alors justifier cette situation par des éléments objectifs.
(Cass. Soc, 2.10.2024, W 23-15.636).

Avis d'attribution
Marchés publics et privés

SAINT-QUAY PORT D'ARMOR

Fourniture et livraison de carburants gazole-B7 et sans-plomb 95-E5 pour la station d'avitaillement du port de plaisance de Saint-Quay-Portrieux (Port d'Armor)

AVIS D'ATTRIBUTION

Section : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : Régie Autonome Saint-Quay Port d'Armor. Numéro national d'identification : 25220340100028. Adresse : Capitainerie, 22410 Saint-Quay-Portrieux.
Adresse internet de l'acheteur : http://www.port-armor.com
Code NUTS par zone : FRH01.
Contact : Jean-François Riat, 02 96 70 81 30, direction@port-armor.com
URL du profil acheteur/de l'annonce :
https://demat.centraledesmarches.com/7083966
Section : description du marché :
Procédure : procédure ouverte.
Intitulé du marché : fourniture et livraison de carburants gazole-B7 et sans-plomb 95-E5 pour la station d'avitaillement du port de plaisance de Saint-Quay-Portrieux (Port d'Armor).
Code CPV principal : 09132100-4.
Type de marché : fournitures.
Description succincte du marché : la prestation de livraison de carburants consiste à approvisionner la station d'avitaillement du port de plaisance en gazole-B7 et en sans-plomb 95-E5, en s'engageant à procéder à la livraison dans un délai de 48 heures suivant l'envoi d'un bon de commande établi par les services d'exploitation du port, adressé par mail, et ce quelle que soit la date et la période de l'année.
Section : attribution :
Lot 1 : marché de fourniture de carburants gazole-B7 et sans-plomb 95-E5 pour le port de plaisance de Saint-Quay- Portrieux : au moins un lauréat a été choisi.
Nombre d'offres reçues : 4.
Type d'offres reçues : offres présentées par voie électronique.
Informations relatives au titulaire : Armorine, 86450041800040, 225, rue Jean-Baptiste-Martenot, ZI de Lann Sevelin, 56850 Caudan - FRH04. France.
appelsoffres@armorine.fr (+33) 2 97 76 13 87.
Taille du lauréat : petite entreprise.
Nationalité : France.
Date de conclusion du marché : 6 mai 2026.
Offre classée : oui, classement : 1.
Le marché a été attribué à un soumissionnaire qui offrait une variante : non.
Valeur de l'offre : 900 000 euros.
Le marché est susceptible d'être sous-traité : non.
Valeur totale du marché/lot : 900 000 euros.
Accord-cadre : oui
Valeur maximale de l'accord-cadre : 1 600 000 euros.
Valeur maximale recalculée de l'accord-cadre : 1 800 000 euros.
Section : informations sur la procédure :
Type de procédure : ouverte.
Caractéristiques de la procédure : la procédure retenue est celle de la procédure adaptée ouverte suivant les dispositions des articles L.2124-1 et R.2124,2 à 2162-1 du Code de la commande publique (CCP). Ce marché est un accord-cadre.
Procédure accélérée : non.
Garantie requise : non.
Critères d'attribution pour le lot 1 :
Critère de qualité 1 : pondération : 30, valeur technique.
Critère de prix 1 : pondération : 70, prix des prestations.
Section : technique d'achat : accord-cadre. Accord-cadre, avec remise en concurrence.
Nombre de maximum de participants à l'accord cadre : 1.
Système d'acquisition dynamique : aucun.
Enchère électronique : non.
Section : autres informations :
Marche public stratégique : pas de passation de marché stratégique.
Accord sur les marchés publics : oui.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 7 mai 2026.

Avis administratifs

LOUDEAC communauté

Modification n° 3 du Plan local d'urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUI-H)

1ER AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Allineuc, Caurel, La Chèze, Corlay, Gausson, Gomené, Guerlédan (communes déléguées de Mûr-de-Bretagne et de Saint-Guen), Grâce-Uzel, Le Haut-Corlay, Hémonstoir, Illifaut, Le Méné (communes déléguées de Saint-Gilles-du-Méné, Collinée, Le Gouray, Saint-Jacut-du-Méné, Langourla, Plessala et Saint-Gouéno), Laurenan, Loudéac, Loscouët-sur-Meu, Merdrignac (communes déléguées de Merdrignac et Saint-Launeuc), Mérillac, Merléac, La Motte, Plémet (communes déléguées de La Ferrière et de Plémet), Plouguenast-Langast (communes déléguées de Plouguenast et de Langast), Plumieux (communes déléguées de Le Cambout, Coëtlogon, Plumieux), Plussulien, La Prénessaye, Le Quillio, Saint-Barnabé, Saint-Caradec, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Hervé, Saint Martin-des-Prés, Saint-Maudan, Saint-Mayeux, Saint-Thélo, Saint-Vran, Trémorel, Trévé, Uzel.
Le président de Loudéac Communauté Bretagne Centre, informe le public, qu'en exécution de l'arrêté en date du 23 avril 2026, il sera procédé, du mercredi 3 juin 2026 à 9 h 00 au lundi 6 juillet 2026 inclus à 16 h 00, à une enquête publique relative à la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat.
Les objectifs poursuivis par le projet de modification du PLUI-H sont les suivants : ajuster le règlement littéral pour tenir compte de sa mise en œuvre ; modifier le zonage en lien avec le phasage ; ajouter, modifier ou supprimer un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) ; ajouter ou supprimer des bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination ; ajouter, modifier ou supprimer une prescription graphique (emplacement réservé, marge de recul...) ; corriger des erreurs matérielles.
Au terme de l'enquête, cette procédure sera soumise à l'approbation du conseil communautaire.
Les pièces relatives à cette enquête seront déposées et pourront être consultées pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture du siège de Loudéac communauté Bretagne Centre et des mairies suivantes désignées comme lieux d'enquête : Merdrignac (mairie déléguée de Merdrignac), Guerlédan (mairie déléguée de Mûr-de-Bretagne) et Plouguenast-Langast (mairie déléguée de Plouguenast).
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet. Un dossier dématérialisé et un registre électronique seront également mis à disposition à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7314/
Les observations pourront être adressées par courriel à l'adresse suivante :
enquete-publique-7314@registre-dematerialise.fr
L'enquête publique sera conduite par Christine Bosse, désignée commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de Rennes.
Le commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra dans les lieux d'enquête suivants :
- Loudéac Communauté Bretagne Centre : lundi 6 juillet 2026 de 14 h 00 à 16 h 00,
- Merdrignac (mairie déléguée de Merdrignac) : mercredi 3 juin 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Guerlédan (mairie déléguée de Mûr-de-Bretagne) : jeudi 18 juin 2026 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Plouguenast-Langast (mairie déléguée de Plouguenast) : mercredi 24 juin de 9 h 00 à 12 h 00.
À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice dans les différentes communes désignées comme lieu d'enquête, au siège de Loudéac Communauté Bretagne Centre, au 4/6, boulevard de la Gare, 22600 Loudéac et à la préfecture des Côtes-d'Armor, pendant un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet https://www.bretagnecentre.bzh/

Sous-préfecture de DINAN
Pôle réglementaire
Aménagement commercial

AVIS

Réunie le 6 mai 2026, la commission départementale d'aménagement commercial a rendu une décision favorable à la demande d'autorisation sollicitée par la SCI Ermaka représentée par Mme Manon Briens, en vue de l'extension d'un magasin intermarché d'une surface de vente supplémentaire de 527 m2 et du drive de 86 m2 et 1 piste supplémentaire au 8, rue des Rouaires à Plélan-le-Petit (22960).
Le texte de la décision est affiché pendant un mois à la mairie de Lanvallay.

Sous-préfecture de DINAN
Pôle réglementaire
Aménagement commercial

AVIS

Réunie le 6 mai 2026, la commission départementale d'aménagement commercial a rendu une décision favorable à la demande d'autorisation sollicitée par la SAS SDV représentée par M. Alfred Geffroy, en vue de la création d'un magasin de vente de vins d'une surface de vente de 229,05 m2, rue Charles-de-Gaulle à Lanvallay (22100).
Le texte de la décision est affiché pendant un mois à la mairie de Lanvallay.

Autres marchés

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Convention d'occupation temporaire d'une dépendance du domaine public destinée à l'exploitation du bar-restaurant du Forum de Trégastel (article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques 6 CG3P)

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

Identité, coordonnées du gestionnaire : Lannion-Trégor Communauté.
Correspondant : M. le Président, service des affaires juridiques et de la Domanialité, CS 10761, 22307 Lannion, tél. 02 96 05 09 00, fax 02.96.05.09.01.
Informations complémentaires à l'adresse suivante : affaires.juridiques@lannion-tregor.com
Désignation du bien (lieu, implantation, descriptif) :
Les locaux d'une surface de 236,10 m² et terrasse, situés à Trégastel (22730) au Coz Pors, sur la parcelle référencée en annexe du règlement de consultation.
Caractéristiques de l'autorisation / Conditions et durée de l'occupation :
L'occupation du domaine public sera autorisée sous la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, précaire et révocable, non constitutive de droits réels, de locaux destinés à l'exploitation du bar-restaurant du Forum de Trégastel.
Il est envisagé de conclure la convention pour une durée de 8 ans, sans possibilité de tacite reconduction.
Une redevance annuelle sera perçue en contrepartie du titre d'occupation. Son montant sera fixé en tenant compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation, conformément aux dispositions de l'article L.2125-3 du CG3P.
Modalités de présentation : les pièces du dossier à transmettre ainsi que les conditions de la consultation sont précisées dans le règlement de consultation consultable à l'adresse https://www.megalis.bretagne.bzh
Visite obligatoire du site : lundi 18 mai entre 9 h 00 et 12 h 00, soit le 20 mai entre 14 h 00 et 17 h 30, Contact : Delphine Mion au 02 96 05 80 06, ou par mail delphine.mion@lannion-tregor.com
Date limite de remise du dossier : 5 juin 2026 12 h 00 par voie dématérialisée, à l'adresse : https://www.megalis.bretagne.bzh
Date d'envoi du présent avis : 7 mai 2026.

Aéroport LANNION CÔTE DE GRANIT

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation de surfaces dans la zone aéroportuaire pour l'implantation d'un banc d'essai moteur, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public aéroportuaire

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identité, coordonnées du propriétaire : Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose. Correspondant : M. David Le Floch, responsable d'exploitation Aéroport de Lannion, avenue Pierre-Marzin, 22300 Lannion. Tél. 02 96 05 82 91.
Informations complémentaires à l'adresse suivante : david.lefloch@lannion.aeroport.fr
Objet : le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation de surfaces dans la zone aéroportuaire pour l'implantation d'un banc d'essai moteur, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public aéroportuaire.
Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer, préalablement à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute manifestation d'intérêt concurrente, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du CGPPP.
Désignation des lieux concernés : l'emprise au sol, d'une surface d'environ 300 m2, est située sur la parcelle cadastrée BC 548 dans l'enceinte aéroportuaire. Le bureau, d'une surface de 14,44 m2, est situé dans l'aérogare de l'aéroport de Lannion.
Caractéristiques de l'autorisation/conditions et durée de l'occupation : l'occupation du domaine public sera autorisée sous la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, précaire et révocable, non constitutive de droits réels.
Il est envisagé de conclure la convention pour une durée d'un an, renouvelable une fois pour 6 mois sur demande expresse.
Une redevance, au montant fixe, sera perçue en contrepartie du titre d'occupation. Son montant sera fixé en tenant compte des avantages de toute nature procurée au titulaire de l'autorisation, conformément aux dispositions de l'article L.2125-3 du CGPPP.
Procédure : toute manifestation d'intérêt concurrente peut être adressée, à compter de la publication du présent avis, par voie électronique, à l'adresse suivante : david.lefloch@lannion.aeroport.fr
La demande devra obligatoirement comporter les éléments suivants :
- un acte de candidature comportant une présentation du candidat (activités, références),
- une note de présentation du projet proposé,
- un extrait Kbis du candidat.

La manifestation d'intérêt devra parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 26 mai 2026 à 14 h 00 au plus tard. Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.
Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, le Syndicat Mixte de l'aéroport de Lannion pourra délivrer un titre d'occupation du domaine public à l'opérateur ayant spontanément manifesté son intérêt.
Dans l'hypothèse où un ou plusieurs opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper ces surfaces dans les conditions définies par le présent avis, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion lancera une procédure de sélection préalable, conformément à l'article L.2122-1-1 du CGPPP. En cas de manifestation d'intérêt concurrente, les critères retenus pour le jugement des propositions seront indiqués dans le règlement de consultation.
Date d'envoi du présent avis : 11 mai 2026.

Entreprise

L'aide d'un proche ne peut pas être indemnisée au rabais

Ce n'est pas parce qu'une victime est aidée par un proche que l'indemnisation de cette aide doit être minorée, a jugé la Cour de cassation.
Un homme victime d'un accident du travail avait été assisté pendant plusieurs mois par son épouse, pour un total de 887,5 heures. Il avait obtenu une indemnisation à 15 € de l'heure, les juridictions tenant compte de l'aide familiale. Il réclamait 25 €, au nom du principe d'une réparation intégrale sans perte ni profit.
La Cour de cassation lui a donné raison : l'aide d'un proche ne justifie pas une indemnité réduite. (Cour de cassation, deuxième chambre civile, 15 mai 2025, n°23-13.005)